

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? -

Elle est de 230. 11 Sol

A. En argent, bled, vin, ou bois? -

Elle est toute en argent à l'exception d'une faucelle de blé que chaque particulier qui a des enfants à l'école fait don au Régent sur le champ aux Moissons, c'est à bien plaisir

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Elle ne dérive ni de dixmes, ni de censures foncières, ni de droits féodaux

a. Dixmes, censures foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Voyez ci dessus 2. et 6. article 13.

c. Fondations?

De feu le M. Guérin - 132. } commun ci dessus
De feu Barthelemy Lortchier - 40 }

d. Caisse communales?

De la commune de Myas - 25. }
De celle de Tanay - 25. 15 Sol

e. Biens d'église?

rien Moins d'école payé par la commune 107. 16.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Total 230. 11.

g. De biens-fonds?

Il y a un fardin à Myas, et un à Tanay qui réunis pourraient contenir environ 12 Toises
Un Morceau de plantage à Myas de 10 Toises
Un autre Morceau à Tanay de 14 Toises
qui a été défriché par le Régent l'année dernière, avec beaucoup de peine, on qu'on parvenant ce n'est qu'à peine, et un Toison qui a fallu combler, il n'en a retiré encore aucun profit.

h. Ou d'autres capitaux quelconques? - point

Les fonds dont le Régent jouit à Tanay appartenant en propriété à la commune de Tanay, et ceux dont jouit à Myas dont à la commune de Myas -

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

NB page 2 article 9. Quoi que le règlement pour la durée de l'école en hiver n'est porte que 6 heures, l'avis 3 heures avant midi et autant après midi, on y reste tout le jour, à l'exception du temps qu'il faut pour prendre son repas à midi; en sorte qu'on ne s'en dure que 6 heures, elle en dure plus de Sept. 4 depuis huit à douze et plus de trois d'une heure jusqu'à la nuit

L'Agent de la commune de Tanay

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

A. Commugny.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

a. C'est un village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

b. C'est une commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

c. De la Paroisse de Commugny et Coppet Agence de Commugny.

d. District

d. De Nyon.

e. Canton

e. Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

2°. Toutes dans la circonférence d'un quart d'heure.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Village de Commugny ayant 51 maisons -
Un petit hameau appelé Marnex, 3 maisons -
Une Maison foraine appelée Tremblay -
Entant 55 maisons -

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

a. Marnex éloigné de dix minutes
Tremblay éloigné de douze minutes

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

b. Quarante un enfants du Village de Commugny
Deux de Marnex,
Deux de Tremblay,
Total 45 enfants

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? - - - - - 4°. Commugny est éloigné de Coppet au Levant un quart d'heure.
De Founex au nord demy heure
De Tanay au Midy un quart d'heure
- a. Leurs noms. - - - - - a. De Mies au Midy. Vingt Minutes.
Des Chavannes des Bois au couchant,
trois quart d'heure.
- b. Leurs distances réciproques. - - - - - b.

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? - - - - - 5°. La Lecture, l'écriture l'Orthographe, l'Arithmétique, La Religion, et la Musique Sacrée.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - - - - - 6°. On tient école toute l'année, l'été & l'hiver excepté 13 jours de congé aux Moissons & autant aux Vendanges.
de samedi au 2nd après d'octobre jusqu'à midy
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - - - 7°. La catéchisme, Les Psaumes, le Testament et la Bible, et le catéchisme.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? - - - - - 8°. Allons bien, Il seroit à souhaiter que quelque Père de famille fut un peu plus soigneux d'envoyer leurs enfans à l'école.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? - - - - - 9°. En hiver 6 heures, 3 le matin, 3 après midy.
En été 4 heures, 2 le matin, 2 après midy.
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? - - - - - 10°. Les enfans des deux sexes sont réunis dans le même local. Les uns en sont aux élémens la lecture 2^{de} portion est occupée à lire & à apprendre des Psaumes, une 3^{me} portion à la lecture de l'écriture 1^{re} et à l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, & la Musique Sacrée.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs. - - - - - 11°. a. Le Pasteur avec la commune par un examen public, l'élection étoit ci-devant confiée au Baron.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - - - - - a.
- b. D'où est-il? - - - - - b. Du Chenit Vallée du Lac de Joux
- c. Son nom - - - - - c. Ferdinand Meyland.

(3)

- d. Son âge. - - - - - d. Trente-un ans.
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? - - - - - e. Il n'a point de famille; Il n'est pas marié.
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - - - f. Depuis Sept-ans.
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - - - - - g. Au Chenit, à la Maison paternelle Horloger de profession.
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? - - - - - h. Il n'a point d'autre fonction.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - - - - - 12°. Quarante-cinq à cinquante.
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. - - - - - a. Tous garçons et filles.
- b. En été, } - - - - - b. Les jeunes garçons et filles. Les grands y viennent cependant quelquefois.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école. - - - - - 13°. Il n'y en a point, si ce n'est les 40 de rente de la fondation de l'école, dont il sera parlé à l'article de la pension du Prêtre.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? - - - - - a. idem.
- b. Quelle en est la valeur? - - - - - b. idem.
- c. Source des revenus. - - - - - c. Il provient de quelques fondations de la commune, l'école est dotée en son vivant par le Baron de Coppet; l'argent en est placé dans les Pays; et administré par la Régie de la Bourse des Pauvres, dont il restant repartit distinctement.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - - - - - d.
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - - - - - 14°. Dix centimes par mois par chaque enfant. Neuf centimes pour ceux qui sont assistés du bien des pauvres.
- 15°. Bâtiment de l'école. Il y a une Maison d'école? - - - - - 15°. Il est bien vieux, mais passablement réparé.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - - - - - a.
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - - - - - b. Il y a une chambre pour l'école et une cuisine et une chambre pour loger le Régent.
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - - - - - c. Et emplacement appartient à la commune.
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - - - - - d. C'est la commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

16. En argent. 166. de Suisses

A. Bled, des javelles de contribution volontaire que donne chaque particulier qui faut ramasser par les champs aux Moissons.

B. Vin, il n'y en a point.

Bois, Les enfants en portent quelque buche l'hiver de temps en temps

a. 0

b. 0

c. De la fondation de la Baronne Locher, donnée pour les écoles, 40 Livres, comprises dans 166 ci-dessus.

d. Des contributions imposées sur chaque particulier, la commune payant, des enfants du non 36 L.

e. Il reçoit 90 L. somme provenant de ce que les enfants paient par chaque mois, de quel régime.

f. Il jouit d'un petit jardin, et d'un plantage, appartenant en propriété à la commune.

g. Rien.

Ecole de Comugny

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Commune de
Comugny.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Founeux?

C'est un village.

C'est une Commune.

Paroisse de Coppel, de Comugny -

agence de Founeux.

De Nyon.

Du Léman.

Le village contient 36 maisons. Contigües l'école au milieu. Deux hameaux faisant 9 maisons, et 1 maison isolée. Entouré 46 maisons, toutes dans la circonférence d'un quart d'heure.

Nom des hameaux.
Chatagnairiaz sept maisons,
Gachet deux maisons, Bacoier une maison.Chatagnairiaz éloigné d'un quart d'heure loin de l'école.
Gachet à la même distance.
Bacoier éloigné de deux minutes.à Founeux, il y a trente enfants,
à Chatagnairiaz 3 enfants, Gachet un enfant. Entouré 24.
Le nombre des enfants, variant il y en a eu jusqu'à 50.
452.